

HABILITATION ELECTRIQUE H0 B0 EXECUTANT

OBJECTIF DE FORMATION :

Obtenir l'Habilitation électrique H0 B0 Exécutant.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Identifier et éviter les dangers liés au courant électrique,
- Mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur, vidéos,
- Interactivité permanente entre le formateur et les stagiaires,
- Alternance entre apports théoriques et mises en situations pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Personnel non-électricien travaillant dans un environnement de risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique.

PRE-REQUIS : Aucun.

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 3 ans (préconisation INRS).

MATERIEL :

- Ordinateur et vidéo projecteur, vidéos
- Armoire électrique
- Livret de fin de stage.

ENCADREMENT :

- La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines.

DUREE : 1 jour (07 heures)

DATES :

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

HORAIRES

Inter : 08h30- 12h00 / 13h30-17h00

Intra : A définir

LIEU :

Dans nos locaux ou sur site

EFFECTIF

1 à 8 personnes

COUT (non assujetti à la TVA)

Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



EVALUATION :

- Contrôle des connaissances à l'issue de la formation par un QCM, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant,
- Délivrance d'une attestation de formation et d'un avis après évaluation.

VALIDATION :

Une attestation de formation, un avis après évaluation, et un titre d'habilitation correspondant sont délivrés à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation, ayant participé aux exercices pratiques et théoriques et faisant l'objet d'une évaluation favorable.

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque électrique et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

L'article R4544-10 du Code du Travail : précise que « l'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à **l'article R. 4544-3**.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué ».

Décret n° 88-1056 du 14/11/1988 : Art. 48 1 L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus ou sous tension, qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

Conforme à la norme NF C 18-510 (juillet 2012)

MODULE TRONC COMMUN N°1

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures, etc.),
- Les différents domaines de tension,
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension,
- Identifier les limites et les zones d'environnement,
- Le principe d'une habilitation,
- Définition des symboles d'habilitation,
- Les prescriptions associées aux zones de travail,
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole),
- La zone de travail les signalisations et repérages associés,
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans un environnement électrique,
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou en cas d'incendie dans cet environnement,
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans cet environnement.

MODULE EXÉCUTANTS TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE (B0, H0, H0V)

- Les acteurs concernés par les travaux,
- Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdictions, zone de travail).

EVALUATIONS : Tests théoriques et pratiques

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 02 janvier 2024